

DROITS DES FEMMES

Montreuil, le 04 mars 2015

MOBILISÉ-E-S LE 08 MARS!

L'égalité aujourd'hui n'est pas effective au quotidien, il y a toujours :

- 27 % d'écart salarial et 40 % d'écart de pension de retraite entre les femmes et les hommes ;
- 80 % des tâches ménagères assumées par les femmes ;
- une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint.

Les droits dont nous disposons aujourd'hui sont le fruit de la lutte de nos aîné-e-s. La période actuelle, avec les tentatives de remise en cause du droit à l'avortement ou encore la volonté d'enfermer les femmes comme les hommes dans des stéréotypes et des identités prédéfinies, montre pourtant que ces droits ne sont jamais acquis.

Une partie des inégalités au travail s'explique par le fait que les femmes sont concentrées dans douze familles de métiers dévalorisés financièrement et socialement. La CGT revendique la mixité au travail comme dans la société.

À la SNCF :

La CGT a signé un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle et la mixité, valable sur la période 2012-2015. Cet accord ambitieux va dans le sens des attentes exprimées par les cheminot-e-s. Il est peu connu, et pourtant les avancées obtenues grâce à la CGT sont importantes :

- la mutualisation des candidatures et le renforcement des recrutements issus de l'alternance ;
- la création d'une indemnité journalière temporaire prénatale ;
- l'extension de l'aide financière à l'ensemble des familles comptant un enfant de moins de 6 ans pour des frais de garde supplémentaires et la revalorisation de son montant à 40 euros au lieu de 30 euros;
- la lutte active contre le culte du présentéisme, contre les stéréotypes et les préjugés (stigmatisation du genre et de la maternité, notamment dans les parcours professionnels et la promotion);
- le renforcement du rôle des CHSCT et des moyens supplémentaires pour l'amélioration des conditions de travail;
- la suppression de la notion de gravité pour l'octroi des congés supplémentaires pour soins à l'enfant ;
- une étude sur « le plafond de verre* » et sur « les parois de verre ».

*PLAFOND DE VERRE :

Définition du Bureau International du Travail: « les barrières invisibles, artificielles, créées par les préjugés comportementaux et organisationnels, qui empêchent les femmes d'accéder aux plus hautes responsabilités. Le terme « plafond de verre » illustre bien le constat que, lorsqu'il n'existe aucune raison objective pour que les femmes ne s'élèvent pas comme le font les hommes, jusqu'aux plus hautes fonctions, c'est une discrimination inhérente aux structures et aux dispositifs organisationnels des entreprises ainsi qu'à la société qui intervient. »

La CGT a émis des réserves sur des points importants de l'accord qu'elle a signé, tels que l'absence de mesures pour annuler les discriminations entre les femmes et les hommes dès l'embauche, et notamment concernant les jeunes cadres, l'absence de mesures concrètes pour résorber les écarts salariaux entre les femmes et les hommes, les difficultés rencontrées par les femmes pour l'accès aux fonctions dirigeantes et aux formations qualifiantes, les aides à la garde d'enfants, l'articulation des temps de vie, la féminisation durable de l'entreprise dans toutes les filières, notamment dans les métiers techniques...

La CGT propose :

- L'arrêt des discriminations à l'embauche ;
- Rompre avec les disparités de traitement qui existent pour la reconnaissance des diplômes de même niveau;
- Des déroulements de carrière identiques pour les femmes à ceux des hommes (les femmes doivent pouvoir atteindre les fonctions dirigeantes au même titre que les hommes);
- Des dispositions concrètes pour une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie familiale;
- Lutter contre les préjugés et stéréotypes qui touchent les hommes quant à l'exercice de la parentalité et la répartition des tâches ;
- La création d'un service public de la petite enfance afin de proposer des conditions d'accueil et de garde d'enfants répondant aux besoins des parents.

Pour la CGT, l'égalité au travail est fondamentale car elle permet l'émancipation et l'autonomie économique des femmes. L'Histoire le montre, les grandes avancées pour les femmes ont été obtenues par la mobilisation. Ces avancées ne se sont pas faites au détriment des hommes, mais permettent au contraire l'émancipation de tous et toutes.

La Fédération CGT des cheminots appelle l'ensemble des cheminotes et cheminots à participer à toutes les initiatives revendicatives qui sont organisées dans toute la France à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Une manifestation est organisée le 08 mars à Paris à 15h (Place de la République jusqu'à Bastille).

Nom :	J'ADHÈRE À LA CGT	BULLETIN D'ADHESION
Prénom :	263, Rue de Paris - Case 546 93 515 MONTREUII, Cedex	
Adresse :		Ne dites plus : « Que fait la CGT ? » FAITES-LA !
Fonction:		
Grade :	Nom du costour	Tál ·
Position de rémunération :	Nom du secteur:	
Etablissement :		
Tél :	Nom du syndiqué :	
E-mail :	140111 dd Syridigae	

